

-----

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

**Présents** : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, PERRET Laurence, MINATO Sylvie, LARVOL Katell.

MM. GUINEDOR Christophe, LABADIE Jean-Marc, BACQUA Éric, PAILLET Michel, BIOLATO Jean-Paul.

**Absent excusé** : M. ROUANNE Pascal.

**Absents** : MME BONNEL Sophie, MM. BÉNARD Cédric, MESTRE Hervé.

**Secrétaire de séance** : Mme MINATO Sylvie.

---

### AMÉNAGEMENT D'UN QUARTIER RÉSIDENTIEL lieu-dit «La Laque»

En présence de M. Cyril GALTIE, Directeur Général Délégué de la SEM 47

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'étude menée par l'assistance technique 47 du Département, qui nous a conduit à nous interroger sur l'habitat vacant d'une part et sur l'aménagement des zones 1AU. La SEM 47 intervient en tant qu'expert professionnel dans le cadre de cette assistance technique.

Mme le Maire indique la politique d'expansion d'urbanisme de la commune afin de :

- Répondre aux demandes en terrains à bâtir,
- Augmenter la densité de population,
- Maintenir le nombre d'élèves à l'école,
- Avoir une offre en urbanisme correspondant aux besoins exprimés par les salariés de la TAG.

Dans ce cadre, des négociations préalables auprès d'aménageurs ont été menées par le propriétaire de la zone 1AU, zone qui fait l'objet d'une orientation d'aménagement programmée au PLUI.

M. GALTIE présente la SEM 47 qui œuvre pour le compte de toutes collectivités territoriales à la réalisation de projets nouveaux (études de faisabilité, aménagement des territoires et de l'espace urbain, accompagnement de projets...)

Il présente un préprojet potentiel de l'aménagement du nouveau quartier résidentiel qui comprendra 15 lots viabilisés. Ces lots seront destinés à la vente à des particuliers pour la construction de maisons individuelles.

Il indique que le code de l'urbanisme autorise la commune à concéder la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'attribution de cette concession doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de consultation pour le choix du concessionnaire qui aura en charge l'aménagement du futur quartier résidentiel et de créer une commission d'aménagement composée de Mme COUDERT Séverine, Maire, conseillers municipaux titulaires : Mmes GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, MM. LABADIE Jean-Marc, BACQUA Éric, PAILLET Michel.

### URBANISME

#### Restructuration du foyer Rural en salle multi activités

Mme le Maire présente les plans du projet de réhabilitation du Foyer Rural.

Concernant le projet d'aménagement de l'extérieur, l'architecte propose de modifier l'accès du bâtiment par une nouvelle construction au sol (sanitaires, monte-personne) qui viendrait empiéter sur la

voie publique. Il sera nécessaire de déclasser une partie du domaine public de manière à l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Dès que nous aurons la contenance exacte de cette emprise au sol nous pourrons délibérer sur le déclassement de fait de la partie concernée, partant du constat qu'il s'agit d'un délaissé de voirie.

### **AVANCEMENT DU PROJET**

**Estimatif coût des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche : 312 170 €HT**

#### **Subventions**

##### **État**

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 50 % : 156 085 €

##### **Agglomération d'Agen**

Fonds de Solidarité Territoriale (FST) : 89 037 €

**TOTAL : 245 122 €**

#### **Contrats signés**

##### **Maîtrise d'œuvre**

Atelier LALA Architecture : 47 739, 32 €TTC

##### **Bureau Véritas**

- Contrôle technique et contrat de missions connexes : 7 572 €TTC
- Amiante, repérage avant travaux : 828 €TTC
- Contrat de coordination SPS : 4 470 €TTC

#### **Échange de terrains**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de poursuivre l'aménagement du lotissement de Roquemaure.

Pour cela il est nécessaire d'échanger des parcelles de terre appartenant à la commune situées «Route de Condom» avec des parcelles de terre d'un autre propriétaire situées «Roquemaure», qui a accepté la proposition de la commune, à savoir un prix d'achat/vente à 2 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cet échange.

#### **PERSONNEL**

##### **Chantier citoyen du 25 au 29 juillet**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune organise un chantier citoyen du 25 au 29 juillet 2022.

Elle propose le recrutement d'un animateur en Contrat à Durée Déterminée pour encadrer le chantier qui sera composé de 8 jeunes de 13 à 16 ans.

L'animateur effectuera 43 heures et propose de le rémunérer 10 € 15 net de l'heure.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

##### **Mise à disposition du personnel**

Madame le Maire propose de mettre à disposition l'agent d'entretien de la commune auprès du SIVOS RPI Laplume-Lamontjoie afin d'y exercer :

- L'entretien des massifs fleuris de l'école maternelle,
- L'entretien des espaces verts de l'accueil périscolaire et de la cour de l'école élémentaire,
- La gestion hebdomadaire des déchets ménagers (écoles, cantine scolaire).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour une durée de 3 années. Durée annuelle estimée : environ 50 heures.

Avis favorable du conseil municipal (1 voix contre).

#### **Formation**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent occupant les fonctions d'adjoint d'animation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement souhaite s'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle dans le secteur privé.

Cet agent sollicite l'accord de la commune sur la nature et le coût de la formation :

- « Initiation au métier de fleuriste », 105 heures de formation pour un coût de 1 830 €.

Le conseil municipal, après débat, sollicite Madame le Maire afin qu'elle demande à cet agent s'il lui serait possible de participer à ses frais et dans l'attente, décide de reporter cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Jours nets 47 (journée départementale du nettoyage de la ville et de la nature)** : organisés par le conseil départemental du Lot-et-Garonne. La journée de nettoyage aura lieu sur la commune le dimanche 26 juin à partir de 9 h 00, rendez-vous à la salle des sports.

**Fête des remparts du samedi 2 juillet** : Marché gourmand à partir de 19 heures, concert avec « Les polissons de la chanson » et feu d'artifice à 23 heures.

**Fête locale des 27 et 28 août** : samedi concours de pétanque et marché gourmand en soirée, dimanche messe, apéritif et vide dressing.

**Défi sport** : Samedi 10 septembre.

Séance levée à 22 h 15.

Affiché le 15 juin 2022.

Le Maire,  
Séverine COUDERT.

